

## QUE SE PASSE-T-IL SI ON SE GARE SANS PAYER...

**AUJOURD'HUI**

**Qui verbalise**  
Les agents assermentés, dont la police municipale

**Tarif de la contravention**  
PV payé dans les 15 jours : **17 €**  
Au-delà de 15 jours, PV majoré à : **35 €**

Partout en France

**DEMAIN, SI LA LOI PASSE**

**Envoi à domicile d'un FORFAIT JOURNALIER**

**Qui contrôlera**  
Les agents municipaux ou une entreprise privée

**Tarif du forfait journalier**  
**8 à 10 fois** le montant horaire

**En zone verte**

- à Paris : 3,60 € de forfait de l'heure
- à Lyon : 2 € de forfait de l'heure
- à Strasbourg : 1,90 € de forfait de l'heure
- à St-Etienne : 1 € de forfait de l'heure
- à Boulogne-sur-Mer : 0,80 € de forfait de l'heure
- au Havre : 1,20 € de forfait de l'heure

# « Pas d'amende mais un forfait journalier »

**Roland Ries, maire PS de Strasbourg**

Roland Ries est sénateur-maire de Strasbourg et président du Groupement des autorités responsables de transport (Gart) qui réunit près de 280 acteurs locaux du transport urbain. **En quoi consiste le système que vous proposez ?**

**ROLAND RIES.** Nous sortirions d'une logique de pénalisation qui ne rapporte quasiment rien. Les recettes de stationnement se chiffrent à 540 M€ par an. Les PV, qu'il s'agisse d'une amende simple ou majorée, représentent près de 183 M€ de recettes. Pour recouvrer cette somme, il en coûte 169 M€ à la force publique. En clair, 92 % du produit des amendes part en frais

de recouvrement. **Vous défendez donc la disparition des amendes ?**

Nous proposons que dans chaque ville, les automobilistes paient leur stationnement en fonction d'un barème horaire déterminé par la municipalité. S'ils ne le font pas, il n'y aura pas d'amende mais on leur enverra par courrier une facture d'un montant équivalent à un forfait journalier.

**Concrètement, à combien se chiffrera ce « forfait » ?**

Je propose d'instaurer un forfait 8 à 10 fois supérieur au tarif horaire. Dans une petite ville de province où garer sa voiture sur la voie publique coûte 1 € par heure, celui-ci

serait donc compris entre 8 et 10 €. Si le coût horaire est de 2,50 €, le forfait varierait entre 20 et 25 €.

**Ce forfait serait d'un montant différent selon les villes ?**

Oui, le système serait ainsi plus juste. Un automobiliste ne se verrait plus infliger une amende de 17 € en cas de non-paiement. Cette somme de 17 € est injuste car elle est la même pour tous, partout en France. Or, le coût d'une heure de stationnement n'est pas le même selon que l'on habite à Guéret ou à Paris. Dans le premier cas, le montant de l'amende est très sévère. Dans le second, il n'est sans doute pas assez dissuasif.

**L'Etat ne serait-il pas perdant financièrement ?**

Non. Il recevrait une compensation grâce à la TVA applicable au forfait journalier. Les petites communes où le stationnement est gratuit,

sermentés sont habilités à dresser des PV. Demain, il pourra s'agir de n'importe quel employé municipal, voire d'un salarié d'une entreprise privée à qui une municipalité pourrait déléguer la gestion du stationnement. En revanche, si un automobiliste ne s'acquitte pas du forfait journalier, le dossier sera transmis au centre de paiement des amendes de Rennes.

**Pourquoi ne pas tout simplement rendre le stationnement gratuit ?**  
Parce que les places ne sont pas assez nombreuses. Or, si elles n'étaient plus payantes celles-ci seraient « squattées » en permanence par des voitures-ventouses. Cela deviendrait impossible de se garer pour acheter du pain ou faire une course en centre-ville.

Propos recueillis par OLIVIER BACCUZAT, LAURENCE VOYER ET BORIS CASSEL

## « J'aime l'idée de ne pas me retrouver dans l'illégalité »

**Eric, qui peine à se garer en centre-ville de Strasbourg**

**STRASBOURG (BAS-RHIN)**

De notre correspondant

Michel se décrit comme le « spécialiste des prunes ». Ce commerçant strasbourgeois de 45 ans écope en moyenne d'une douzaine de PV par an. Il est bien conscient que la mesure prônée par Alain Ries, le maire de la capitale alsacienne, est pile conçue pour faire payer les récalcitrants, une catégorie dont il fait partie.

« Moi, je règle rarement mon stationnement car les 17 € d'amende ne sont pas assez dissuasifs. Je préfère régler de temps en temps la majoration car c'est plus rentable que de payer chaque jour 5, 6 € ».

Claudia, jeune automobiliste de 23 ans, se projette déjà. « C'est sûr que si la mairie fixe le montant du stationnement horaire à 2,50 € et que je ne paye pas, je me retrouverai à payer 22,50 €. Ça fait réfléchir et ça va nous inciter à nous acquitter du stationnement immédiatement. » Pour Marguerite, une retraitée inconditionnelle de sa petite « Mini en ville », cette « proposition reste bien floue et compliquée à comprendre.

J'ai encore bien peur que ce projet joue des mauvais tours aux personnes âgées comme moi ! » réagit-elle.

Eric, trentenaire, qui utilise une voiture de société et qui peine à se garer en centre-ville, est conquis : « Plutôt que de rester toute la journée en pensant qu'ils ne risquent que 17 €, les automobilistes bougeront davantage leur voiture avec le système du forfait qui risque d'être plus cher. Et puis, j'aime bien l'idée de ne pas me retrouver dans l'illégalité si je dépasse le temps que j'avais prévu. »

**« A moins d'un an des municipales, ce n'est pas anodin »**

Fin. le stress d'avoir à courir à l'horodateur. » Une idée aussi accueillie avec satisfaction par Nathalie qui la trouve « plus honnête pour les automobilistes qui ne seront plus sanctionnés mais facturés ». Mais cette mère de famille n'est pas dupe. « Faire cette proposition à moins d'un an des élections municipales, ce n'est pas anodin. On sent que Roland Ries, qui a beaucoup milité pour limiter la place des voitures en ville, veut cette fois se mettre les conducteurs dans la poche mais si tout le monde y trouve son compte, pourquoi pas. »

MARTIN ANTOINE



Strasbourg (Bas-Rhin), hier. Les automobilistes pourraient ne plus se voir infliger une amende de 17 € en cas de non-paiement. Mais ils devront alors s'acquitter d'un forfait dont le montant varierait en fonction du prix de l'heure de stationnement. (L.P./A.F. Badier)

L'ÉDITO

Civisme

**D**épénaliser, responsabiliser... Sur le papier, la proposition de suppression des PV de stationnements qui sera examinée à l'Assemblée nationale aujourd'hui paraît une excellente initiative. Elle fait penser à ces sociétés scandinaves où l'intérêt général s'érige volontiers en discipline collective, où la pression sociale conduit chacun à respecter les règles plutôt qu'à s'en affranchir. Oui mais voilà, la France n'est pas la Suède. Et notre pays reste marqué depuis longtemps par la culture de l'amende et de la punition. Si soustraire tient du sport national. C'est notre côté latin... pour le meilleur et pour le pire ! La suppression des PV nous fera-t-elle mûrir ? Il faut l'espérer. Mais à une époque où la montée de l'individualisme fait souvent peu de cas du civisme et de la solidarité, il est permis d'en douter.

MATTHIEU CROISSANDEAU

LES CLÉS

Le stationnement en France il existe plus de 3 millions de places

de stationnement dans 700 villes dont : 2 millions de places non réglementées, 1 million de places réglementées dont : 50 % en ouvrages (parkings bâtis) et 50 % sur voirie.

De fortes disparités de tarifs pour le stationnement payant, selon que vous viviez à Paris ou en province. L'association 40 Millions d'automobilistes a remarqué qu'une heure dans Paris pouvait coûter jusqu'à 4,50 €. A Lyon, 2,20 €, à Marseille 2,80 €. Dans une ville moyenne de province, comme Laval (Mayenne), le stationnement horaire tombe à 0,50 €.

Un nombre de places en chute libre. A Paris, en dix ans, le nombre de places de stationnement en surface a été diminué de près de 13 % afin de limiter l'accès de la voiture dans le centre-ville. On n'en compte désormais plus que 154 100. C'est 23 000 de moins qu'en 2001.

**3 millions d'amendes** ont été dressées aux automobilistes à Paris en 2012. Un chiffre en augmentation de 7 % par rapport à 2011.

Le montant de la contravention pour stationnement impayé (ou dépassement) est passé à 17 € le 1<sup>er</sup> août 2011, alors qu'il était resté à 11 € depuis 1986.

Le Parisien

L'actualité ..... Pages 2 à 15  
 Sports ..... Pages 17 à 24  
 Sport hippique ..... Pages 25 à 28  
 Votre été ..... Pages 36 à 43  
 Jeux-concours ..... Pages 44 à 46  
 Programme télé ..... Page 47  
 Météo ..... Page 48  
 Votre département... Cahier central

# Et si on supprimait les PV de stationnement ?

## Les députés examinent aujourd'hui une disposition remplaçant ce type de contraventions par un forfait plus facile à recouvrer.

**E**xit, le temps passé à chercher de la monnaie, à guetter l'heure qui passe, ou à courir vers l'horodateur le plus proche, une prune de 17 €. Ce n'est, pour le député, qu'un projet, apparu sous la forme d'un amendement à la loi sur la décentralisation, voté par le Sénat — à l'unanimité — le 5 juin et examiné à partir aujourd'hui par les députés. Matignon a même lancé une mission d'étude sur le sujet.

Pour Roland Ries, maire PS de Strasbourg et président du Gart (Groupement des autorités responsables des transports), il est temps que le stationnement à la française fasse sa révolution. Plus de « pénalisation », mais un système nouveau de forfait journalier, inspiré par certains voisins européens, qui abolirait une fois pour toutes « l'usine à gaz » à la française, critiquée de longue date. Les inspections générales de quatre ministères (Transports, Intérieur, Finances et Justice) ou la Cour des comptes ont tour à tour pointé du



doigt une « verbalisation effectuée de manière obsolète », « une chaîne de traitement des PV opaque et lente... »

Les collectivités gagnantes

Et pour cause. En France, seuls 30 % des automobilistes respectent le paiement à l'horodateur (10 % à Paris). Sur les 65 % qui ne paient pas, seulement 20 % sont verbalisés, et encore, un sur deux ne paie jamais... Au total, les amendes de stationnement ne rapporteraient que 14 M€ net. Pourquoi alors ne pas s'inspirer de villes comme Madrid où le taux de recouvrement a grimpé jusqu'à 70 % ? Les collectivités y seraient gagnantes. Mais pas les conducteurs, dénonce Pierre Chasseray, de l'association 40 Millions d'automobilistes, selon qui l'instauration d'un « forfait jour » remplaçant les amendes reviendra à les faire payer plus cher. Sa solution pour échapper « une amende de déguisée » ? Imposer un paiement à la minute de stationnement vraiment effectuée.

OLIVIER BACCUZAT ET ANNE-CÉCILE JUILLET

## Paris en rêve pour récupérer plus d'argent

**« O**n y est tout à fait favorable... » Dans l'entourage de Julien Bargeton, adjoint au maire de Paris chargé des transports, on se frotte les mains. En effet, la proposition des sénateurs présentée aujourd'hui à l'Assemblée nationale (*lire ci-dessus*) satisfait une vieille revendication de la Ville : avoir la main sur le niveau des pénalités appliquées à ceux qui oublient de payer leurs droits de stationnement car, dans la capitale, plus que nulle part ail-

leurs en France, les conducteurs sont allergiques aux horodateurs. « Seule une voiture sur dix garées sur la voie publique paye », explique un proche de Julien Bargeton. Pourquoi une telle épidémie ? « Les amendes actuelles ne sont pas assez élevées pour être dissuasives », avance-t-on. Le calcul est simple. Se garer dans l'hypocentre (du 1<sup>er</sup> au VIII<sup>e</sup> arrondissement) coûte 3,60 € de l'heure. Donc, pour un automobiliste, au-delà de cinq heures, il est

davantage rentable de prendre le risque d'une amende à 17 € que de faire une halte au parcimètre... « Pouvoir fixer nous-mêmes ce montant permettrait une politique de stationnement plus cohérente, plus incitative en faveur des transports en commun ou des véhicules moins polluants », assure-t-on dans l'entourage de Julien Bargeton. En réalité, l'enjeu est surtout financier. « Le manque à gagner pour notre budget se chiffre en dizaines de millions d'euros, c'est au-

VOIX EXPRESS

### Combien vous coûte le stationnement payant ?



**Ségolène Jamin**  
31 ans, auditrice  
Sèvres (92)

« Une sacrée somme. Pour me rendre à mon travail, je dois prendre la voiture jusqu'à la gare de Sèvres où le parking coûte 15 € par semaine. J'avoue que je ne le paie pas toujours. On ne peut pas régler en carte bancaire et souvent je n'ai pas de monnaie. Donc j'écope au minimum de trois amendes de 17 €. chacune tous les mois. Les tarifs devraient être moins chers pour les détenteurs de cartes de transport. »



**Didier Cadeau**  
54 ans, directeur général  
La Celle-Saint-Cloud (78)

« 20 € par mois. Je me déplace souvent pour le travail et je dois payer le stationnement comme tout le monde et c'est déjà un coût ! Mais en plus, je dois souvent payer des PV parce que les horodateurs sont mal placés, ou parce qu'ils ne fonctionnent pas ou encore qu'il faut payer avec une carte spéciale qu'on doit acheter dans un tabac je ne sais où... Ce n'est pas du tout pratique ! »



**Barbara Courtin**  
21 ans, employée  
Sannois (95)

« Assez peu. Dans ma ville, il y a beaucoup de zones non payantes. Quand je viens à Paris, je paie environ 7 € pour laisser ma voiture toute la journée dans la rue. Ce n'est pas énorme, mais ce qui me coûte davantage ce sont les contraventions pour de mauvais stationnements, lorsqu'une de mes roues est à cheval sur un trottoir par exemple... Tous les semestres, je dois dépenser 17 € pour ces brouilles ! »



**Daniel Trouvé**  
64 ans, magistrat  
Rouen (76)

« Je dépensais trop et j'ai décidé de me mettre aux transports en commun ! J'ai un garage chez moi où je laisse mon véhicule lorsque je vais en centre-ville à Rouen ou lorsque je prends le train pour Paris. Le stationnement payant a l'avantage de dissuader les automobilistes de prendre leur voiture à tout bout de champ et de limiter la circulation. Alors je ne suis pas pour la suppression des horodateurs. »



**Juliette Gusto**  
47 ans, fonctionnaire  
Evreux (27)

« Beaucoup à Paris. A chaque fois que je viens dans la capitale, j'y consacre un important budget. Un week-end, j'ai laissé mon véhicule au niveau du Stade de France où c'est gratuit normalement et la police l'a embarquée à la fourrière parce qu'il y avait un concert et que le stationnement était exceptionnellement interdit... Cela m'a coûté 90 € tout de même ! »

Propos recueillis par MARINA RAFFENBERG

BORIS CASSEL